

Kibungu, le 11 janvier 1962.-



N° 64 / Just.2/02/DW.-

A Monsieur le Président du Tribunal
de Première Instance
du Rwanda
à ASTRIDA.-

Monsieur le Président,

Suite à la lettre n° 3300/RMPA.131
de Monsieur le Substitut du Procureur du Roi, j'ai l'honneur
de vous faire tenir ci-dessous, l'extrait de mon registre
d'appel.

- Affaire MP c/ BAZIHIZINA.
Nom du condamné : Bazihizina.
Date de son arrestation : 23/11/61.
Date du jugement : 21/11/61.
Durée de la S.P.P. prononcée : 3 mois.
Durée S.P.S. prononcée : -
Durée C.P.C. prononcée : 6 mois et 7 jours.
N° R.E. : 770/61.
Paiement amende : néant.
frais : 70 frs. pas encore payé
D.I. : 8.175 frs - pas encore payé.

La réquisition à fin d'emprisonnement est entre les mains
du Gardien de Prison de Kibungu.-

Le Juge de Police,
G. De Weerd.-